

Note au réseau

31/03/2020

L'expérimentation de l'étiquetage de l'origine renouvelée

Sans attendre le projet au niveau européen, la France a lancé depuis 2017 une expérimentation sur l'étiquetage de l'origine du lait et de la viande. Dès l'été 2016, la FNEC avait participé activement aux réunions avec l'administration permettant d'une part de faire rentrer le lait de chèvre dans cette expérimentation, d'autre part d'obtenir l'équivalence pour les produits fermiers laitiers ou carnés.

Le [décret du 21 août 2016](#) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour une première période d'application jusqu'au 31 décembre 2018 obligeant l'étiquetage de l'origine (cf. [Note d'info FNEC](#)) :

- du **lait**
- du **lait utilisé comme ingrédient** dans les produits laitiers pré-emballés.
- des **viandes utilisées en tant qu'ingrédient** dans les plats préparés pré-emballés.

Fin décembre 2018, cette expérimentation avait déjà fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 mars 2020 par le [décret du 24 décembre 2018](#).

L'expérimentation prévue devait prendre fin le 31 mars 2020, mais vient d'être prolongée une deuxième fois par le [décret du 27 mars 2020](#) jusqu'au 31 décembre 2021.

Les dispositions françaises et les [dispositions européennes relatives à l'indication de l'origine de l'ingrédient primaire](#) cohabiteront donc officiellement à partir du 1^{er} avril 2020.
